

nement, de même qu'aux ouvriers, que le chômage salarié n'est pas la réponse. Le chômage salarié c'est le métier des éléments de notre population ouvrière actuelle qui prétendent que si on n'a pas besoin de chauffeurs parce qu'il n'y a plus de feux à entretenir dans les chaudières des locomotives à vapeur, on en gardera un quand même; en fait, on formera des apprentis cheminots pour les embaucher alors qu'on n'a plus besoin de chauffeurs. Voilà qui va contre le simple bon sens, même aux yeux de l'honorable vis-à-vis.

M. Skoberg: J'aurais dû parler après vous.

M. Otto: Mais alors quelle est la solution? A Toronto, trois importants magasins à rayons envoient une matrice à trois journaux, pour être reproduite par les trois. Il n'est pas nécessaire de composer l'annonce et elle paraît le même jour. Pendant des années, les trois journaux ont employé des gens, longtemps après la parution de l'annonce et la mise au panier des journaux, pour composer l'annonce et en imprimer une copie, laquelle est ensuite jetée au panier. Même les messieurs d'en face n'y voient aucun sens et le gouvernement actuel devrait être du même avis, mais, apparemment, nous n'avons pas encore trouvé la solution.

Nous avons donc tous ces problèmes ouvriers auquel ni le bill à l'étude ni quelque autre bill n'apportent une solution, et le gouvernement n'a pas de politique. Les grèves sont plus fréquentes que jamais. Peut-on m'expliquer comment une grève qui prive des gens de travail et ferme l'usine peut améliorer la situation courante de l'employeur ou de l'employé? En réalité, pendant une grève, les travailleurs ne touchent pas de salaire. Ils puisent dans leurs épargnes puis font appel à la caisse du syndicat et, lorsque celles-ci sont épuisées, ils obtiennent finalement une hausse qui ne compensera jamais la perte qu'ils ont subie. Entre-temps, les employeurs ont épuisé leurs réserves, et le tout se résume à une tactique. Cent ans après l'établissement d'un tel régime aujourd'hui dépassé, nous devrions sûrement, en qualité de gouvernement, être en mesure de proposer des moyens permettant au travailleur d'obtenir sa juste part des nouvelles techniques et des produits nouveaux, à l'employeur d'utiliser les nouvelles techniques et à la nation de prospérer et d'accroître sa productivité. Pendant des mois avant que la grève soit déclarée, la main-d'œuvre devient hostile et elle le demeure encore pendant des mois après le règlement, il s'ensuit donc une perte continue dans la production. J'ai été impliqué dans les deux camps, c'est pourquoi je sais ce qui peut arriver à la production. Il s'agit d'une vilaine chose et nous n'avons rien fait pour y remédier.

• (4.20 p.m.)

De nos jours, nous pouvons assurément trouver des méthodes nous permettant de traiter les différends du travail sans avoir à souffrir des arrêts de travail.

M. Orlikow: Dites-nous comment.

M. Otto: J'ai déjà présenté un bill dans ce sens et pour la gouverne du député, je vais répéter certains détails techniques. Mais la question proprement dite n'en est pas une de différend entre le patronat et le salariat, mais plutôt de différends entre le salariat et le consommateur. La direction des sociétés ne s'en soucie pas beaucoup. Les frais de la grève s'ajoutent aux autres frais et

[M. Otto.]

le consommateur paie la note. Le bill que j'avais présenté prévoyait qu'au déclenchement d'une grève, au lieu de cesser de débrayer les travailleurs resteraient à leur poste, mais les bénéficiaires de la société seraient frappés d'un impôt de 100 p. 100 aussi longtemps que les travailleurs seraient sans contrat. Personne n'en souffrirait, le pays en profiterait et le différend serait encore réglé par voie de négociation. C'est une disposition que, parmi bien d'autres, le bill ne prévoit pas.

Je m'efforce de vous informer, monsieur l'Orateur, d'un fait actuel. Il est absurde de nous fermer les yeux et de nous dire que tout va pour le mieux dans les relations salariales-patronales. A vrai dire, c'est faux. Vous savez certainement depuis quelques années, monsieur l'Orateur, qu'il existe des frictions en ce domaine et nous ne semblons pas savoir quelle solution leur apporter. Mais il faut en arriver à une conclusion. A mon avis, il appartient au gouvernement de proposer une politique globale de la main-d'œuvre, un code complet du travail, au lieu de se contenter des dispositions mineures que renferme le bill. Celui-ci aurait dû être quatre fois plus volumineux et renfermer bien d'autres questions.

Un sujet qui semble être tabou et dont le bill ne souffle mot est l'élection des syndicalistes. On a dit que quiconque s'oppose à la liste des syndicalistes habituellement nommés ne peuvent plus vivre librement. Il est vrai que certains syndicats procèdent à des scrutins secrets lors de l'élection de leurs dirigeants, mais la plupart ne le font pas. Il est sûrement temps de régler cette question et de déclarer que dorénavant, l'élection de tous les responsables de toutes les associations devra se faire par scrutin secret. Pourquoi ne pas insérer cela dans ce bill?

Une voix: Pour les sociétés aussi?

M. Otto: Les sociétés, les associations d'anciens élèves, les églises, tout le monde.

M. Bigg: Et le cabinet?

M. Otto: Je parle des postes de responsabilité. S'il s'agissait d'élire des sous-ministres, ce serait bien, mais je ne crois pas que ce soit important pour les membres du cabinet.

Il nous faudra bientôt aussi reconnaître les syndicats comme des entités juridiques. S'ils signent un contrat, ils doivent en observer les modalités et sont tenus responsables. Nous avons à présent une situation imprécise parce que les tribunaux ont déclaré que les syndicats sont en réalité des associations et ne constituent pas une personne politique ou juridique. C'est un non-sens.

J'ai déjà dit que ce bill ne devrait pas demander un long débat. Toutes ses dispositions sont acceptables pour le grand public. Le ministre s'est attiré des louanges en y faisant insérer certaines mesures comme l'interdiction de renvoi pour saisie-arrêt sur le salaire et la disposition concernant le congé de maternité. Nous devrions, à mon avis, en poursuivre l'étude aussi rapidement que possible mais nous devrions aussi traiter le plus vite possible tout le concept de la main-d'œuvre, ses problèmes et la disposition prévoyant un code du travail fixant une fois pour toute la politique gouvernementale. Nous n'avons guère le temps de nous attaquer à ce problème plus vaste.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'ai examiné avec grand intérêt les mesures proposées dans le